

Que devient notre opération « SOS hirondelles et martinets » ?

« Allô, je vous appelle parce que l'entreprise X est en train de ravalé une façade sur laquelle il y a des nids d'hirondelles avec des jeunes dedans. Ils vont tout mettre par terre... »

OISEAUX-NATURE reçoit malheureusement beaucoup d'appels de ce type ! Quand l'opération n'en est qu'à ses débuts (montage de l'échafaudage), on intervient au plus vite et après discussion, en principe, les choses s'arrangent. Mais hélas, la plupart du temps, nous sommes prévenus trop tard, et nous sommes toujours désolés face à un tel gâchis ! En partant de l'idée que les artisans ne sont probablement pas au courant de la législation, nous avons donc décidé de leur faire parvenir une information, aidés en cela par la Chambre des métiers.

Rendez-vous compte : la population d'hirondelles de fenêtre s'est effondrée de 39% et celle des hirondelles rustiques de plus de 50% ! Ces oiseaux, ainsi que le martinet noir, sont des espèces protégées par la loi du 10 juillet 1976. **Il est donc interdit de porter atteinte aux hirondelles et martinets, à leurs nids et à leurs couvées.**

Est-ce à dire qu'on ne peut plus refaire nos toits et nos façades ? Bien évidemment non ! La DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'alimentation et du logement) qui délivre des autorisations demandera simplement de différer les travaux de quelques semaines, après l'envol des petits. Nous espérons vivement que cette campagne de sensibilisation permettra de sauver quelques nichées dans le département.

Quant à vous, chers adhérents, soyez vigilants et réactifs si vous voyez une entreprise sur le point d'intervenir sur une façade (ou une toiture) abritant des nids d'hirondelles, au cours des mois d'avril à septembre !

Claudie et Bernard

Le fauchage tardif des bords de route

Le courrier qui suit a été adressé début avril à toutes les mairies du département, par courriel ou par courrier « traditionnel », suivant les cas. Notre démarche avait pour but de sensibiliser les élus locaux aux multiples avantages que présente le fauchage tardif :

Pour l'environnement, bien sûr, mais aussi pour le budget de la commune, et par les temps qui courent, cet argument mérite d'être pris en considération... Le département des Vosges a déjà fait ce choix pour les routes départementales, et nous nous en réjouissons. Mais imaginez-vous les milliers de kilomètres que représente le réseau des voies communales, des chemins ruraux, des routes forestières, dont les communes assurent l'entretien ?



Prairie naturelle à Martinville (Photo : Fabrice Cahez)



Certaines communes ont déjà adopté cette bonne pratique, et ont aussi banni l'usage des pesticides pour l'entretien de leurs espaces verts. Les mentalités évoluent, mais trop lentement à notre goût ! Il y a urgence, car de nombreuses espèces animales et végétales sont menacées ; cette régression est insidieuse, elle s'opère en silence, trop souvent dans l'indifférence générale. Alors, agissez à votre niveau, demandez à vos édiles s'ils comptent appliquer cette mesure toute simple... et économique !



Machaon

Association Oiseaux Nature

La Scierie d'Avin

88220 Xertigny – Email : oiseauxnature@free.fr

Collectif Biodiversité Haies 88 - Email: contact@biodiversite-haies88.fr

A l'attention de Madame ou Monsieur le Maire, des conseillers municipaux et des Services Techniques :

Dans le monde entier, l'érosion de la biodiversité est devenue une préoccupation majeure, car toutes les familles de la faune et de la flore s'appauvrissent de plus en plus vite. Faut-il se résigner ? Sûrement pas ! Même à l'échelon local, il existe des méthodes simples à appliquer, et qui néanmoins s'avèrent très efficaces pour préserver la flore et la petite faune de nos campagnes.



Le **fauchage tardif** des talus et des fossés de nos routes fait partie de ces moyens. Certaines espèces menacées (plusieurs papillons diurnes par exemple) sont encore présentes sur le territoire dont vous êtes responsables. C'est une chance. C'est pourquoi nous sommes convaincus que, **grâce à vous**, nous pourrions appliquer le **fauchage tardif** dans votre commune et conserver ces espèces dans notre patrimoine local.

Fauchage tardif des bords de routes : un bon plan pour la nature.

Le long des voies communales, dans les talus et les fossés, vivent de nombreuses espèces animales et végétales, dont certaines en forte régression (bourdons, abeilles mellifères et solitaires, nombreux papillons souvent menacés...) **Faucher plus tard en saison offre bien des avantages !**



Les plantes ont le temps d'atteindre leur maturité. En fleurissant, elles produisent du nectar et du pollen, nourritures vitales pour les insectes pollinisateurs.

La biodiversité végétale naturelle est préservée, car des dizaines d'espèces peuvent produire des graines. Les bords de routes se parent ainsi de multiples couleurs.

Certains oiseaux (pouillot véloce, bruant jaune...) nichent à même le sol ou à très faible hauteur. Leurs nichées seront épargnées. Seront épargnés également les petits mammifères (hérissons, musaraignes...) les lézards, les orvets...

Avec un unique passage en automne cette méthode peut permettre de réaliser des économies non négligeables sur les coûts de fonctionnement et d'entretien du matériel.

Afin de préserver les plantes sauvages et la petite faune des bords de routes, le **Conseil Général** applique déjà le fauchage tardif ou «raisonné» le long des voies départementales. Certaines communes vosgiennes ont également adopté cette pratique.



Pouillot véloce (Photo : Bertrand Kernel)

Comment procéder ?

Faucher les bords de routes, talus et fossés, tard dans la saison, c'est à dire **pas avant début septembre**. Bien entendu, aux intersections et dans les virages, là où la visibilité pourrait être diminuée, le fauchage aura lieu comme avant. Il n'est pas recommandé de faucher les talus trop haut, surtout en l'absence de ligneux colonisateurs. On épargne ainsi certains sous-arbrisseaux intéressants pour les insectes et la beauté des bords de routes (myrtille, airelle, callune...).

Il est inutile d'intervenir tous les ans le long des voies très peu fréquentées (petites routes de montagne ou forestières). Un fauchage automnal tous les deux ou trois ans suffit le plus souvent à contrarier l'installation des plantes ligneuses sur le bord de la voie. Cette méthode écologique et économique présente bien des avantages et sera encouragée dans toutes les communes vosgiennes. Nous sommes convaincus qu'elle sera appliquée chez vous et nous vous en remercions par avance.



Chemin forestier à Serqueux
(Photo : : Fabrice Cahez)

Les administrateurs d'Oiseaux-Nature

